



RESPONSABILISATION

FICHE D'INFORMATION

Le gouvernement du Canada a une relation privilégiée avec les Premières nations, les Inuit et les Métis. Cette relation unique prend son caractère officiel du fait que les droits ancestraux et issus de traités sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, des obligations fédérales envers les collectivités des Premières nations stipulées dans la *Loi sur les Indiens*, ainsi que de la gestion des terres de réserve et de l'argent des Indiens.

Ces relations historiques prennent un nouveau sens dans l'esprit actuel de partenariat. Un engagement partagé et des efforts concertés sont indispensables si le gouvernement du Canada veut atteindre ses objectifs plus vastes en matière d'amélioration de la qualité de vie au sein des collectivités des Premières nations, des Inuit et des Métis au Canada.

Le processus de la Table ronde Canada – Autochtones a permis d'établir les bases de cette approche conjointe. Le gouvernement du Canada, les Premières nations, les Inuit et les Métis ont identifié les secteurs prioritaires qui ont joué un rôle important dans ce processus menant à la Rencontre des premiers ministres et des dirigeants autochtones des 24 et 25 novembre, à Kelowna.

Le processus de la Table ronde a débouché sur la réunion de réflexion du 31 mai 2005 au cours de laquelle des accords politiques ont été conclus entre le gouvernement du Canada et l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis, le Congrès des Peuples Autochtones et l'Association des femmes autochtones du Canada. Ces accords témoignent de l'engagement du gouvernement à renouveler et à renforcer ses relations avec les gens des Premières nations, les Inuit et les Métis, et ce, dans le respect des droits ancestraux et issus de traités, ainsi qu'à affermir la capacité des organisations autochtones afin qu'elles soient en mesure de contribuer de façon plus efficace à l'élaboration des politiques les régissant.

RESPONSABILISATION POUR L'OBTENTION DE RÉSULTATS

La séance sectorielle de suivi sur la responsabilisation se penchait sur de nouveaux moyens novateurs d'améliorer les relations en matière de responsabilisation et de renforcer le processus de présentation de rapports. Ensemble, les participants ont identifié les éléments essentiels à la rigueur des rapports. Parmi ces éléments figuraient notamment l'utilisation de données et de statistiques; une approche axée sur les résultats et un cadre de rapports fondé sur des principes communs et une même compréhension. Il faut aussi que les rapports soient utiles à toutes les parties en cause et renseignent réciproquement. Il est également nécessaire de mettre en place des processus conjoints pour définir les mesures du rendement devant mener à des changements transformateurs.

Dans le but de renforcer la transparence du gouvernement du Canada et favoriser une meilleure responsabilisation pour l'obtention de résultats, le gouvernement s'est engagé à présenter de manière détaillée le financement fédéral des programmes visant directement les Premières nations, les Inuit et les Métis. Il dressera une liste exhaustive des programmes conçus spécifiquement pour les Premières nations, les Inuit et les Métis et établira un processus de renforcement et de simplification des exigences en matière de présentation de rapports.

MÉCANISMES DE RESPONSABILISATION

La responsabilisation et des mécanismes de production de rapports clairs constituent des éléments essentiels de la relation entre les dirigeants et les membres des Premières nations et se révèlent souvent des indicateurs importants du succès des collectivités. Le nombre de collectivités inuites et des Premières nations qui respectent les exigences de vérification continue à augmenter. Les modalités des ententes de financement du gouvernement du Canada prévoient que les Premières nations présentent des états financiers consolidés vérifiés qui ont fait l'objet d'un examen de la part de vérificateurs indépendants. De plus, les tableaux de financement fédéral sont publiés dans le site Internet d'Affaires indiennes et du Nord Canada.

De nombreux autres mécanismes et outils de responsabilisation existent déjà, auxquels tant le gouvernement du Canada que les organisations et les institutions autochtones peuvent avoir recours. Parmi ceux-ci mentionnons les tableaux de financement fédéral publiés dans le site Internet d'Affaires indiennes et du Nord Canada; des codes de gestion financière et de responsabilisation dont se dotent de plus en plus de collectivités des Premières nations et des Inuit; des communications sur les plans et le rendement; la vérification interne et le contrôle; les vérifications externes et les examens; les évaluations et, enfin, les lois en matière d'accès à l'information.

DÉCLARATION DES RÉSULTATS : LE CADRE HORIZONTAL AUTOCHTONE

Le Cadre horizontal autochtone aidera à améliorer la transparence et la responsabilisation axée sur les résultats, puisqu'il est le fruit de la collaboration de 34 organismes fédéraux qui se sont réunis pour donner une vue d'ensemble des programmes et des dépenses consacrés aux Autochtones à l'échelle du gouvernement. L'examen regroupera 360 programmes et services fédéraux sous sept thèmes (santé, apprentissage continu, collectivités durables et sécuritaires, terres et ressources, exercice des pouvoirs et relations, logement, possibilités économiques) et identifiera les résultats stratégiques pour chacun des secteurs thématiques. Les thèmes ont été déterminés dans le cadre du processus de la Table ronde Canada – Autochtones et se sont élargis de manière à comprendre l'ensemble des programmes fédéraux destinés à améliorer la qualité de vie des gens des Premières nations, des Inuit et des Métis.

Dans l'ensemble, le Cadre aidera à atteindre de meilleurs résultats socioéconomiques en augmentant la transparence du gouvernement fédéral, en améliorant la coordination horizontale et la responsabilisation dans l'ensemble du gouvernement fédéral et en élaborant un tronc

commun de connaissance des programmes, des dépenses et des réalisations au sein des ministères et organismes fédéraux, des collectivités autochtones et des autres ordres de gouvernement. Il s'agit d'une étape importante de l'engagement du gouvernement fédéral à mesurer les progrès liés aux dépenses dont il doit rendre compte aux Canadiens autochtones et non autochtones.

Novembre 2005